

UFF AVENIR DIVERSIFIÉ

Prospectus simplifié

PARTIE A STATUTAIRE

I - Présentation succincte

Code ISIN :	FR0007437124
Dénomination :	UFF Avenir Diversifié
Forme juridique :	FCP de droit français
Nourricier :	Oui Le FCP est un nourricier du FCP UFF Avenir Diversifié Maître
Société de gestion :	Aviva Investors France
Gestionnaire comptable :	CACEIS Fastnet
Dépositaire :	Union Financière de France Banque
Commissaire aux comptes :	Cabinet Ernst & Young et Autres
Représenté par :	Monsieur Thierry Gorlin
Commercialisateur :	Union Financière de France Banque

II - Informations concernant les placements et la gestion:

Classification :	Diversifié
OPCVM d'OPCVM	Non
Objectif de gestion :	Le FCP est un nourricier du FCP UFF Avenir Diversifié Maître dont l'objectif de gestion est «de réaliser, une performance supérieure au taux de l'inflation française majoré de 3,5 points en rythme annuel sur la durée de placement recommandée». Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.
Indicateur de référence :	L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice des prix à la consommation ensemble des ménages hors tabac tel que publié par l'INSEE sous la référence 4018 E. Toute information sur cet indice peut être obtenue, sur le site Internet de l'INSEE : www.insee.fr

Stratégie d'investissement :

Le FCP, qui est un OPCVM nourricier est investi en totalité dans l'OPCVM Maître UFF Avenir Diversifié Maître et à titre accessoire, en liquidités.

UFF Avenir Diversifié Maître :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé pour une poche de 30 à 60% de l'actif au marché des actions de toutes zones géographiques. L'exposition sera réalisée par investissement direct en titres de capital ou donnant accès au capital, négociés sur un marché réglementé et/ou par le biais d'OPCVM.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques, relèveront de toutes zones géographiques et de toutes tailles de capitalisation. Ils seront libellés en euro, en autres devises de pays de l'OCDE, et le cas échéant en devises locales.

Le reste du portefeuille sera exposé aux marchés de taux de toutes zones géographiques. L'exposition sera réalisée par investissement direct en titres de créance et instruments du marché monétaire négociés sur un marché réglementé, et/ou par l'intermédiaire d'OPCVM.

Les titres de créance et instruments du marché monétaire seront principalement libellés en euro, en autres devises de pays de l'OCDE, et le cas échéant en devises locales

La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention de titres pour un émetteur non noté ou de rating inférieur à A (notation Standard & Poor's ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) à 10% maximum de l'actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs.
- Pour chacune des poches ainsi définies, sélection des OPCVM et/ou des valeurs.

L'allocation d'actifs est décidée en fonction de l'anticipation faite sur les marchés actions et de l'anticipation faite sur l'évolution des grandes zones économiques et sur celle des devises. La cible est une allocation équilibrée entre les deux classes d'actifs en vue de protéger et de valoriser le capital.

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à l'exclusion des OPCVM d'OPCVM et des OPCVM nourriciers. Il pourra détenir des OPCVM gérés par la société de gestion.

Ces OPCVM appartiendront aux classes :

- « actions », « diversifiés », « obligations et autres titres de créance » dans le but de réaliser l'objectif de gestion,
- « monétaire » dans le but de gérer des excédents de trésorerie,
- « OPCVM de fonds alternatifs » de droit français ou européen coordonnés dans la limite de 10% de l'actif dans le but d'améliorer le couple rendement / risque du portefeuille,
- et « Fonds Commun de Placement à Risques, Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou Fonds d'Investissement de Proximité » dans la limite de 10% de l'actif.

Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou à des instruments intégrant des dérivés dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux ou des devises, sans rechercher de surexposition et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, sur les taux ou sur les devises. L'engagement du FCP sur ces instruments ne devra pas être supérieur à la valeur de son actif.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net et détenir des liquidités à titre accessoire.

Profil de risque :

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître : UFF Avenir Diversifié Maître.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions et obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions :

Si les actions détenues ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance, qu'ils soient détenus directement ou par le biais des OPCVM en portefeuille, baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPCVM détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPCVM libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Le porteur est également exposé de façon accessoire au risque de contrepartie.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCP, il faut se reporter à la note détaillée.

Garantie ou protection :

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs.

Le FCP est destiné notamment à servir de support à des contrats d'assurance commercialisés par l'Union Financière de France Banque.

Ce FCP s'adresse aux personnes qui acceptent d'être exposées aux risques de l'ensemble des marchés financiers (actions et taux de toutes zones) dans le but de bénéficier de la division des risques attachée à un placement diversifié.

Durée minimum de placement recommandée : 4 ans

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

III - Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :**Commissions de souscription et de rachat :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance, rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement).	Actif net	1,55% maximum TTC
Commission de surperformance	Néant	Néant

Frais et commissions de l'OPCVM Maître UFF Avenir Diversifié Maître.**Commissions de souscription et de rachat de l'OPCVM Maître :**

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	$VL \times \text{nombre de parts}$	5 % maximum (1)
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Néant	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Néant	Néant

(1) Ne s'applique pas aux souscriptions et rachats effectués par le nourricier UFF Avenir Diversifié.

Les frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM Maître :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement).	Actif Net	0,50% maximum TTC
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le conservateur (pour le traitement des ordres)	Valeurs négociées sur la bourse française : 23,92 euros TTC Valeurs négociées sur les bourses étrangères: 35,88 euros TTC Pensions : 18,24 euros TTC
	La société de gestion	Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant

Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

IV - Informations d'ordre commercial :**Conditions de souscription et rachat :**

Les souscriptions et les rachats sont collectés par :

Union Financière de France Banque

Adresse : 32, avenue d'Iéna – 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE

Téléphone : 01 40 69 65 17

Les souscriptions et les rachats peuvent être exprimés soit en montant soit en nombre de parts.

La valeur initiale de la part ou action à la création est de 76,22 euros

Le montant minimum de la première souscription est de 762,25 euros

Les parts sont fractionnables en dix millièmes.

L'heure limite de réception des ordres, qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative, est fixée à 21 h30.

Dans le cas de rachat et de souscription simultanés pour un même nombre de parts, la souscription correspondante s'effectue sur la même valeur liquidative que celle du rachat.

Date de clôture de l'exercice

La date de clôture de l'exercice est fixée au dernier jour de bourse à Paris du mois de septembre.

Affectation du résultat :

Mode de distribution des revenus : Distribution.

Fréquence de distribution : annuelle.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est tenue disponible par l'Union Financière de France Banque. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande. Elle sera également publiée sur le site Internet : www.unionfinancierefrance.fr

Devise de libellé des parts :

Euro

Date de création :

Ce FCP a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 27 mai 1988. Il a été créé le 27 mai 1988.

V - Informations supplémentaires :

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Union Financière de France Banque

UFF Contact

Adresse : 32, avenue d'Iéna – 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE

Téléphone : 01 40 69 65 17

Site Internet : www.unionfinancierefrance.fr

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion.

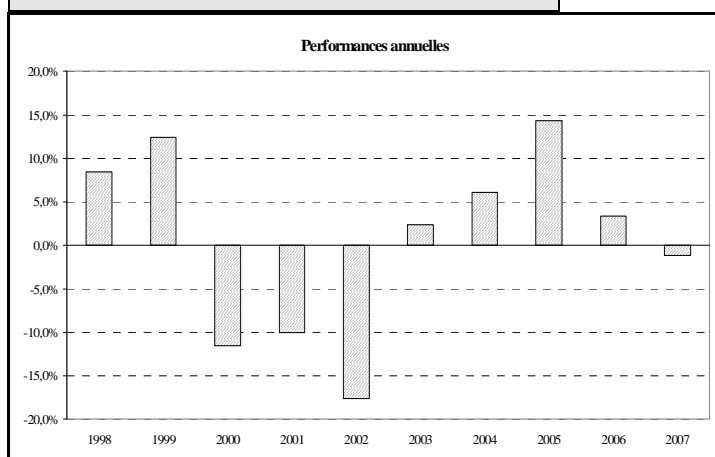
Date de publication du prospectus : 22 octobre 2008

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performance de l'OPCVM au 31/12/2007



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.
La performance de l'indicateur est affichée hors dividendes.

Part : UFF Avenir Diversifié

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-1,16%	5,33%	4,88%
Indicateur de référence : indice INSEE des prix à la consommation hors tabac + 3,5%	5,36%	5,13%	

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS
Le fonds maître a changé d'objectif de gestion et de stratégie d'investissement à compter du 1^{er} octobre 2004. A partir de cette date l'indicateur de référence a été modifié.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 28/09/2007

Frais de fonctionnement et de gestion	1,51%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,72 %
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,72%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0,00%
- commission de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,23%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessus). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Informations sur les transactions avec les sociétés liées au cours du dernier exercice clos au 28/09/2007

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	néant
Titres de Créances	néant